Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260623-AFR202605-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

LE JUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice : 8

Conseillers présents : 5

Conseillers ayant pris part au vote : 5

Date de convocation : 08/06/2026

Le Mardi 23 juin 2026 à 11 heures 00, les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la commune du Juch se sont réunis sous la présidence de Monsieur Paul KERVAREC.

Etaient présents : Paul KERVAREC ; Pierre Youinou ; Philippe FRANCES ; Bruno KERVAREC et Yves TYMEN.

Absent : Pascal FRIANT, Pierre Yves LANDURE

AFR2026/05 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Présentation : Paul KERVAREC

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer l'admission en non-valeur des titres désignés dans la pièce jointe concernant l'exercice 2020 pour un montant de 16,41 €.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- émet un avis favorable à cette demande et décide de prélever, en compensation la somme de 16,41 € à l'article 6541 du budget.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 29/06/2026

Le Président, Paul KERVAREC